



VILLE DE ARUE

Délibération du Conseil Municipal N°2024/82 du 16 décembre 2024

Validant le transfert aux articles 131x et 133x
du budget annexe de l'eau

Date de convocation
10 décembre 2024

Date de séance
16 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents 23

Procuration 09

Votants 32

Pour 32

Contre 00

Abstention 00

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-sept heures et cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU		X	
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND	X		
M. Errol BENNETT		X	M. Jacky BRYANT
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
M. Francis BONNO	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	M. Claudino TEHAMOANA
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Taïana TEHEI		X	Mme Bernadette VANE
Mme Mirella TEIKITOHE		X	Mme Micheline BANNER
Mme Muriel LYAU		X	Mme Turia ARAPA
M. Heïmanu TERAÏ	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI		X	M. Jérémie CHAINE
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI	X		
M. Frédéric DAFNIET		X	Mme Tahiapitiani TIMAU
Mme Tahiapitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA	X		
M. Joël BONNO		X	M. Francis BONNO

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;
- Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial des communes et de leurs groupements en Polynésie française ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 16 décembre 2024.

Le Conseil Municipal adopte

- Article 1.** - Le conseil municipal demande les corrections d'imputations des subventions du budget annexe de l'eau annexées à la présente délibération.
- Article 2.** - Madame le Maire et le Trésorier des Iles-du-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.
- Article 3.** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4.** - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance



June FREELAND



Madame le Maire



Teura IRITI ↓

**Le maire de la Ville de Arue atteste, sous sa responsabilité,
que le présent acte a été transmis à la Subdivision
administrative des Iles du Vent**

le 19 DEC. 2024

et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 19 DEC. 2024

Note explicative de synthèse de la délibération n°2024/82 du 16 décembre 2024

**Validant le transfert aux articles 131x et 133x
du budget annexe de l'eau**

La mise en place du référentiel budgétaire M4 s'inscrit dans un projet d'harmonisation de la gestion comptable et financière des Services Publics Industriels et Commerciaux en se rapprochant encore davantage des principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé.

Par ailleurs, par mesure de simplification, il a été décidé que la Polynésie française, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna auraient un référentiel M4 unique.

La mise en application de la nomenclature M4 en Polynésie française est prévue au 1^{er} janvier 2025.

Pour ce faire, l'état de l'actif des budgets annexes doit être à jour et correspondre à celui du trésor. A cet effet, des écritures de régularisation non budgétaires (passées uniquement par le trésor) et des sorties d'actifs sont nécessaires.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

Annexe à la délibération n°2024/82 du 16 décembre 2024

Validant le transfert aux articles 131x et 133x du budget annexe de l'eau

Date	Nature	Imputation finale	N° d'inventaire	Libellé écriture	N° bordereau	N° titre	Montant TTC
11/09/2012	1321	1311	2012.9	P503 08/2012-1er acompte ETAT-Réhabilitation des réseaux de distributions secondaires dans les servitudes de la ville de Arue Phase 2. Convention 056-12 du 22/03/12	20	43	23 423 515
07/05/2012	1321	1311	2012.4	P503 04/2012-1er acompte-Alimentation eau hauteur Erima cote 420-Etat	8	17	19 733 606
12/07/2012	1321	1311	2012.6	P503 06/2012 - Avance 30% Etat - Convention 056-12 du 22/03/2012 et arrêté 322/CM du 01/03/12 - Réhabilitation des réseaux de distributions secondaires dans les servitudes de la ville de Arue - Phase 2.	14	29	18 653 506
22/07/2011	1321	1311	2011.1	P503 06/2011-Avance 30% Etat Convention 77-11 et arrêté 197 CM Alimentation en eau hauteur de Erima	4	8	14 366 540
12/02/2013	1321	1311	2013.1	P503 01/2013-Solde ETAT-Réhabilitation des réseaux de distributions secondaires dans les servitudes de la Ville de Arue Phase 2-Convention 56-12 du 22/03/12	3	6	17 113 912
07/05/2012	1321	1311	2012.5	P503 04/2012-1er acompte Etat-Alimentation eau vallée Terua cote 215	8	16	12 374 788
10/06/2013	1321	1311	2013.6	P503 05/2013 - Solde - Etat - Alimentation en eau potable des hauteurs de Erima - Convention 77-11 du 24/02/11	14	25	13 489 089
22/07/2011	1321	1311	2011.2	P503 06/2011-Avance 30% Etat Convention 90-11 et arrêté 302 CM Alimentation en eau vallée de Terua	4	9	10 047 470
12/02/2013	1321	1311	2013.2	P503 01/2013-Solde ETAT-Alimentation en eau potable de la vallée de Terua cote 216-Convention HC/82-10-DIPAC/FIP du 16/04/10	3	5	10 233 577
13/08/2012	1321	1311	2012.7	P503 07/2012-Versement du solde-Etudes pour la rénovation des conduites secondaires phase 4 - Etat - Arrêté HC/IDV/01 du 02/01/12	18	36	2 987 600
20/04/2012	1321	1311	2012.3	P503 03/2012-Avance 30%-Etudes pour la rénovation des conduites secondaires phase 4-Etat-Arrêté HC/IDV/01 du 02/01/12	7	15	1 280 400
31/12/2012	1322	1312	2012.13	P503 12/2012-1er acompte PAYS-Réhabilitation des réseaux de distributions secondaires dans les servitudes de la Ville de Arue Phase 2 Convention 056-12 du 22/03/12	29	68	23 423 515
11/09/2012	1322	1312	2012.10	P503 08/2012 - 1er acompte PAYS - Alimentation en eau potable des hauteurs de ERIMA - Convention 77 11/HC du 24/02/11	20	41	19 733 606
11/09/2012	1322	1312	2012.11	P503 08/2012 - Avance 30% PAYS - Réhabilitation des réseaux de distributions secondaires dans les servitudes de la ville de Arue Phase 2. Convention 56 12/HC du 22/03/12	20	42	18 653 506

Date	Nature	Imputation finale	N° d'inventaire	Libellé écriture	N° bordereau	N° titre	Montant TTC
22/07/2011	1322	1312	2011.3	P503 06/2011-Avance 30% Territoire Convention 77-11 et arrêté 197/CM Alimentation en eau hauteur de Erima	3	7	14 366 540
06/08/2013	1322	1312	2013.8	P503 07/2013 - Solde PAYS - Réhabilitation des réseaux de distributions secondaires dans les servitudes de la Ville de Arue Phase 2. Convention 056-12 du 22/03/12	21	45	17 113 912
11/09/2012	1322	1312	2012.12	P503 08/2012- 1er acompte PAYS - Alimentation en eau potable de la vallée de TERUA - Convention 90 11/HC du 14/03/11	20	40	12 374 788
12/09/2013	1322	1312	2013.9	P503 08/2013 - Solde PAYS - Alimentation en eau potable des hauteurs de Erima. Convention 77 11/HC du 24/02/11	27	58	13 489 088
22/07/2011	1322	1312	2011.4	P503 06/2011-Avance 30% Territoire Convention 90-11 et arrêté 302 CM Alimentation en eau vallée de Terua	3	6	10 047 470
16/05/2013	1322	1312	2013.5	P503 04/2013-Solde PAYS-Alimentation en eau potable de la vallée de Terua cote 216-Convention HC/82-10-DIPAC/FIP du 16/04/10	13	23	10 233 577
31/12/2011	1324	1314	2011.6	Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau pour la section d'investissement Délibération n° 2011/19 du 14/06/11 jointe au titre 58 bordereau 29 du 31/12/11 et délibération n° 2011/34 du 10/08/11 ci-jointe	29	59	83 700 000
13/08/2012	1346	1336	2012.8	P503 07/2012 - 1er acompte FIP - Rénovation des réseaux hydrauliques secondaires phase 2 - Convention HC/269-10/DIPAC/FIP	18	37	18 404 130
05/08/2011	1346	1336	2011.5	P503 07/2011-Avance 30% FIP Convention HC/269-10/DIPAC/FIP Rénovation des conduites secondaires hydrauliques - phase 2	5	10	14 656 326
07/02/2012	1346	1336	2012.1	P503 01/2012-1er acompte FIP -Alimentation eau potable hauteurs de Erima cote 400 - Convention HC/83-10-DIPAC/FIP du 16/04/10	1	1	14 042 582
15/04/2013	1346	1336	2013.3	P503 03/2013 - SOLDE FIP - Rénovation des réseaux hydrauliques secondaires de la commune - Phase 2 - Convention HC/269-10/DIPAC/FIP du 16/04/10	9	19	13 446 645
10/06/2013	1346	1336	2013.7	P503 05/2013 - Solde FIP - Alimentation en eau potable des hauteurs de Erima, côte 420 - Convention HC/83-10/DIPAC/FIP du 16/04/10	14	24	12 060 194
07/02/2012	1346	1336	2012.2	P503 01/2012-1er acompte FIP -Alimentation eau potable vallée de Terua cote 216 - Convention HC/82-10-DIPAC/FIP du 16/04/10	1	2	8 373 444
15/04/2013	1346	1336	2013.4	P503 03/2013 - SOLDE FIP - Alimentation en eau potable de la vallée de Terua - Convention HC/82-10/DIPAC/FIP du 16/04/10.	9	18	8 040 667
Total							455 863 993